

## Conseil municipal du 16 décembre 2022

### Intervention d'Odile Maurin

#### **24.4 Concession de service pour l'exploitation des six kiosques des allées Franklin-Roosevelt : approbation du choix du concessionnaire, du contrat de concession de service et autorisation de signer le contrat de concession de service (Contrôle des Gestions Déléguées 22-0842)**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais, Monsieur le Maire, peut-être être un petit peu décousue parce que vous savez que les changements d'ordre du jour sont souvent perturbants pour une personne autiste mais je pense quand même que les choses vont être assez claires et que vous pourrez comprendre et nous répondre.

Concernant cette délibération, qui abouti au choix par la collectivité d'un opérateur pour s'occuper et gérer les 6 kiosques des allées Roosevelt, on ne peut que s'étonner du choix de la collectivité d'abord d'un appel à candidatures qui propose un opérateur unique pour la gestion, l'animation et l'exploitation des 6 kiosques des allées Franklin Roosevelt. On peut aussi s'étonner que la collectivité ne favorise pas davantage les petites structures et les petits artisans - qui sont nombreux à Toulouse et font souvent du travail de qualité - et veuille de nouveau confier des emplacements commerciaux, particulièrement bien placés in fine à des entrepreneurs avec lesquels notre maire-président et notre élu au bien manger ont des proximités qui interrogent.

Et là je voudrais faire appel à l'article paru sur le site de France 3 et titrant « Condamné par la justice, l'extraordinaire retour aux affaires à Toulouse du roi du fromage de Narbonne » et, je cite « La success story puis la chute de celui que les médias surnommaient le "Roi du fromage" au début des années 2010 a défrayé la chronique. Aujourd'hui, présent dans le milieu de la restauration à Toulouse, Michael Escoubeyrou doit prochainement faire à nouveau face à la justice. Révélations. »

Je vais vous éviter la lecture de cet article mais j'invite celles et ceux qui nous écoutent à aller lire cet article qui date du 16 novembre dernier (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/info-france-3-condamne-par-la-justice-l-extraordinaire-retour-aux-affaires-a-toulouse-du-roi-du-fromage-de-narbonne-2655524.html>).

Ca m'amène à quelques petites questions. Parce qu'il se trouve que j'ai fait partie du jury de la concession de service et que le manque de clarté et transparence de l'appel à candidature m'ont amenée à donner un avis défavorable, sachant que c'était avant que je lise l'article. Alors que mes collègues de la majorité, qui visiblement n'avaient pas lu l'appel à candidature et les analyses, ont levé la main tous comme des Playmobil comme généralement ça se passe dans ce genre de commission. J'ai aussi acté lors du choix du candidat final ma position par écrit en disant que j'estimais ne pas avoir suffisamment d'éléments pour formuler un choix éclairé et que j'interrogeais les modalités de délégation de service public qui aurait pu être mieux formalisée. Parce que si on ne cadre pas bien les choses on risque des résultats qui peuvent être dérangeants.

Et donc j'aimerais comprendre comment une personne qui est interdite de gestion jusqu'en juillet 2023 se retrouve sélectionné. Alors certes ce n'est pas lui mais son épouse et vous savez que je tiens effectivement à ce que l'égalité homme-femme fasse qu'effectivement on ne considère pas qu'une épouse est forcément soumise à son époux mais malgré tout on sait qu'il y a des proximités dans les couples qui peuvent quand même interroger sur le fait de confier une délégation de service public de 6 kiosques au centre-ville à une entreprise détenue par la femme d'un homme qui va repasser en justice... Des questions se posent.

En plus, ce qui est intéressant c'est que dans le dossier déposé par le candidat il dit qu'il fait appel à un certain nombre de partenaires. Ce qui est intéressant c'est qu'un certain nombre des partenaires en question sont des entreprises qui appartiennent à cette même personne, Annaïk Séguin, sa compagne.

Donc tout ça ça fait du flou et j'avoue que ça m'interroge et j'aimerais que vous m'expliquiez un peu comment vous vous assurez qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt quand vous faites des choix d'entreprises qui sont présidées par des gens qui sont vos amis.

Je vous remercie.